

## Saisine du tribunal administratif de Marseille

De nombreuses fois, Sauvegarde des Paysages de Cézanne a demandé à rencontrer le maire d'Aix-en-Provence et les services instruisant le dossier immobilier de Valcros – La Constance, pour être associés à l'instruction de ce dossier, sans résultat : les courriers que nous avons adressés n'ont jamais reçu de réponse...

Contre toute attente et malgré les nombreuses objections portées par les associations de défense de l'environnement, du patrimoine et spécialisées en matière d'urbanisme, lors des Concertations publiques et lors de l'enquête publique fin 2024, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet immobilier de La Constance.

C'est ainsi qu'un collectif de 8 associations<sup>(1)</sup> a alors demandé, par courrier du 15 janvier 2025, audience au Préfet des Bouches du Rhône, pour lui demander d'arrêter ce dossier.

Celui-ci, lui non plus, n'a pas pris la peine de répondre et par arrêté du 19 mars 2025, le Préfet a validé l'enquête environnementale, ouvrant la possibilité de démarrer ce projet.

Devant de tels refus, le 16 mai 2025, Sauvegarde des Paysages de Cézanne s'est associée à 4 autres associations - France Nature Environnement 13, Sites et Monuments et Arc Fleuve Vivant – pour engager une action en Justice, devant le Tribunal Administratif de Marseille pour demander l'annulation de cet arrêté préfectoral.

Un recours a donc été déposé le 16 mai 2025.

Depuis, la procédure est au point mort, sinon que Vinci Immobilier, qui vient d'acquérir la propriété de Bellevue, ayant appartenu à la sœur de Cézanne et que celui-ci pris comme motif pour 14 de ses œuvres, dont le fameux "pigeonnier de Bellevue" (voir illustration ci-dessous) et située en partie haute du plateau de la Constance, s'est introduit dans la procédure.

Pour en savoir plus et connaître les raisons qui ont conduit les associations à mettre cette affaire entre les mains de la Justice, il est possible de se rendre sur le site web créé par les 4 associations, à l'adresse suivante :

<https://sites.google.com/view/collectifconstance/raisons-dun-refus>

(1) Association pour la Sauvegarde des paysages de Cézanne, Association Arc Fleuve Vivant, Association DEVENIR, Fédération des CIQ (Comité d'intérêt de quartier) du Pays d'Aix, Association SPRA (Sauvegarde du Pont des Trois Sautets, ses Rives et ses Abords), Association pour le développement des alternatives à la voiture à Aix (ADAVA), LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) PACA, Association Sites & Monuments